

**OBJET : Approbation du compte-rendu de séance du comité syndical du 28 mars 2025**

Le 13 juin 2025, à 14 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille et en visio-conférence, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Sophie DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON, en visioconférence, (3 voix)
- Mme Martine AMSELLEM, en visioconférence, suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- Mme Clotilde MADELEINE, en visioconférence, suppléante de Monsieur Jean-Michel JALABERT (1 voix)

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD, en visioconférence, (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- Mme Sophie DEGIOANNI en visioconférence, suppléante de Monsieur Gaby CHARROUX (1 voix).

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON, pouvoir donné à Mme Daniele MILON
- M. Didier REAULT
- M. Yves VIDAL
- Mme Corinne CHABAUD

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- M. Florian SALAZAR-MARTIN

Représentant de l'ACCM

- M. Jean Michel JALABERT, pouvoir donné à M. Pierre RAVIOL

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Jean Michel JALABERT

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- Mme Niève CASTEJON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN
- Mme Valérie MARTEL

## **DELIBERATION**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 mars 2025**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 13 juin 2025 dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille et par visioconférence,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'approuver le compte-rendu de séance du comité syndical du 28 mars 2025.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**Mme Danielle MILON**

**SYNDICAT MIXTE  
PROVENCE FLUVIALE**

---

**AEOLIE  
25.06.25  
PREF 13**

## **COMITE SYNDICAL**

**28 mars 2025**

**COMPTE RENDU**

---

---

# REUULE

Le 28 mars 2025, à 14 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département à Marseille, sous la présidence de M. Martial ALVAREZ, Mme Danielle MILON ayant dû se retirer pour la présentation du rapport, Mme Corinne CHABAUD étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

## **PRESENTS :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Corinne CHABAUD suppléante de Monsieur Didier REAULT (3 voix)
- Mme Martine AMSELLEM suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

## **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON
- M. Didier REAULT
- M. Eric VIDAL

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence

- M. Florian SALAZAR-MARTIN

Représentant de l'ACCM

- M. Jean Michel JALABERT
- Mme Clotilde MADELEINE

Représentant de la Commune d'Arles

- M. Jean Michel JALABERT

Représentant de la Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

- M. Jérôme BERNARD
- Mme Niève CASTEJON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX
- Mme Sophie DEGIOANNI

Représentant de la Commune de Tarascon

- Mme Valérie MARTEL

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2025

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – Compte de gestion 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 28 mars 2025, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

A décidé d'arrêter le compte de gestion de l'exercice 2024 présenté par le comptable public ainsi que l'état des valeurs inactives.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – Compte administratif 2024- affectation des résultats 2024

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 25 mars 2025, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

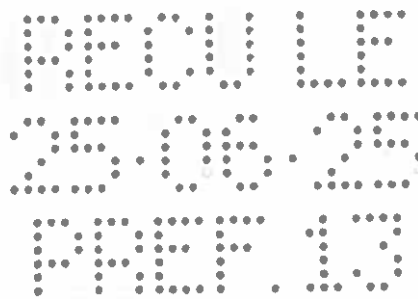
A décidé

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2024, arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

|   |              |
|---|--------------|
| - Fonctionnement :                                | 223 338,22 € |
| - Investissement :                                | 2 353,00 €   |
| - Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024 | 225 691,22 € |

- de procéder à l'affectation des résultats 2024 comme proposé dans le rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE



#### **4 – Budget supplémentaire 2025**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 25 mars 2025, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

A décidé :

- d'approuver le projet du budget supplémentaire 2025 retrace dans le document joint au rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre selon le maquette budgétaire M57 par nature

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **5 – Poursuite du projet d'investissement : autorisation du lancement des marchés de travaux sur les trois sites de Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 28 mars 2025, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

A décidé :

- d'approuver le lancement des marchés de travaux ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer les documents afférents.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **6 - Approbation de la convention financière d'investissement pour le site de Tarascon**

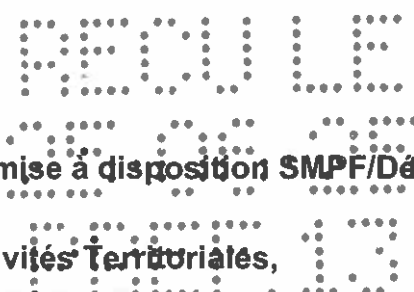
- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 28 mars 2025, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

A décidé :

- d'approuver la convention financière relative aux travaux sur le site de Tarascon ;
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer cette convention annexée au rapport.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



**7 - Modification des conventions de mise à disposition SMPF/Département des Bouches-du-Rhône**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 28 mars 2025, dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

A décidé :

- d'approuver les modifications des conventions de mise à disposition de personnel et de moyens entre le Département des Bouches-du-Rhône et le SMPF par 2 avenants n°1 aux conventions existantes, signées le 17 juillet 2024,
- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer les documents afférents.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**